

Les Burkinabè assez réticents sur l'abolition de la peine de mort

Dépêche No. 251, Afrobaromètre | Augustin Loada

Résumé

Au Burkina Faso, la peine de mort par fusillade est la première des peines afflictives et infamantes prévue par la loi. Cependant, depuis 30 ans (décembre 1988), le pays n'a plus connu d'exécution de la peine de mort, même si les juridictions continuent de l'appliquer, ainsi que le montrent les condamnations prononcées par les assises criminelles de 2015.

Depuis quelques années, une coalition nationale d'organisations des droits de l'homme plaide pour l'abolition définitive de cette sanction (Comité des Droits de l'Homme, 2018). C'est dans cette perspective que la commission chargée d'élaborer le projet de Constitution censée instituer la future V^{ème} République burkinabè a proposé cette réforme pénale. Des résistances à l'abolition de cette peine capitale ont été notées, surtout dans un contexte de montée de l'extrémisme violent et de l'insécurité. Au nombre de leurs arguments figure l'idée selon laquelle la peine de mort serait un bon moyen de dissuasion contre le crime. Mais la commission constitutionnelle a fini par arracher un consensus en son sein et remis au président du Faso un projet de Constitution dont l'adoption aura pour conséquence l'abolition légale de la peine de mort.

Les résultats de la plus récente enquête d'Afrobaromètre démontrent l'ampleur des efforts à consentir pour convaincre l'opinion burkinabè du bien-fondé de cette réforme pénale. La majorité des Burkinabè interrogés pensent que la peine de mort a un effet dissuasif et qu'elle devrait être conservée par la loi pour les personnes qui commettent des crimes violents comme le meurtre, le viol, ou les attaques à main armée. La majorité des Burkinabè rejettent par ailleurs l'affirmation selon laquelle il n'y a aucun crime qui peut justifier la peine capitale.

Afrobaromètre

Afrobaromètre est un réseau de recherche panafricain et non-partisan qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et d'autres questions connexes en Afrique. Six séries d'enquêtes ont été conduites dans jusqu'à 37 pays africains entre 1999 et 2015, et le Round 7 (2016/2018) est actuellement en cours. Afrobaromètre réalise des entretiens face-à-face dans la langue choisie par le répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe Afrobaromètre au Burkina Faso, dirigé par l'Institut Général Tiémoko Marc Garango pour la Gouvernance et le Développement, a interviewé 1.200 adultes burkinabè en septembre 2017. Un échantillon de cette taille donne des résultats au niveau pays avec une marge d'erreur de +/- 3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes précédentes ont été menées au Burkina Faso en 2008, 2012, et 2015.

Résultats clés

- La moitié (51%) des Burkinabè pensent que la peine de mort est un bon moyen de dissuasion contre le crime, contre 44% qui pensent le contraire. En milieu urbain, par contre, juste 37% affirment que l'effet de la sanction capitale est dissuasif.

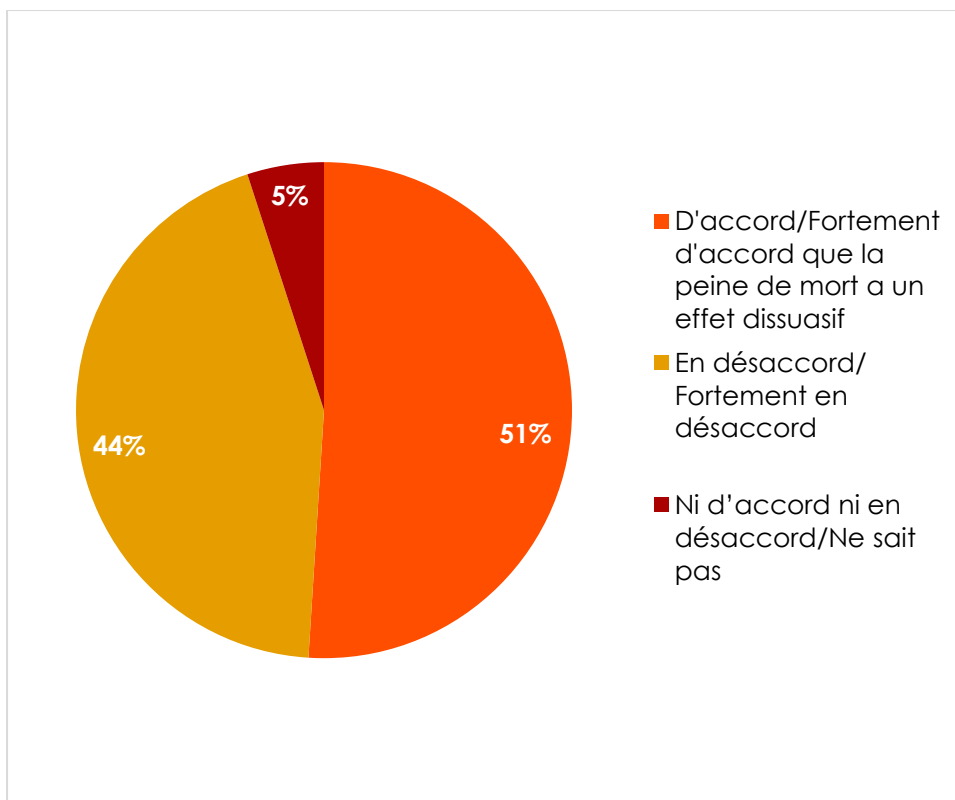
- La majorité (54%) des Burkinabè pensent que la loi devrait conserver la peine de mort pour les personnes qui commettent certains crimes violents, alors que quatre sur 10 (40%) sont en désaccord avec cette opinion.
- Presque la moitié des Burkinabè (48%) désapprouvent l'affirmation selon laquelle il n'y a aucun crime pour lequel la peine de mort peut être justifiée. Toutefois, une proportion assez forte (44%) adhèrent à l'affirmation selon laquelle il n'y a aucun crime pour lequel la peine de mort peut être justifiée.

La peine de mort comme un moyen de dissuasion

Bien que les abolitionnistes battent en brèche l'argument selon lequel la peine de mort serait un bon moyen de dissuasion contre le crime, moins de la moitié (44%) des Burkinabè acceptent leur raisonnement, selon la dernière enquête d'Afrobaromètre. Une petite majorité (51%), au contraire, affirment l'effet dissuasif de la sanction capitale (Figure 1).

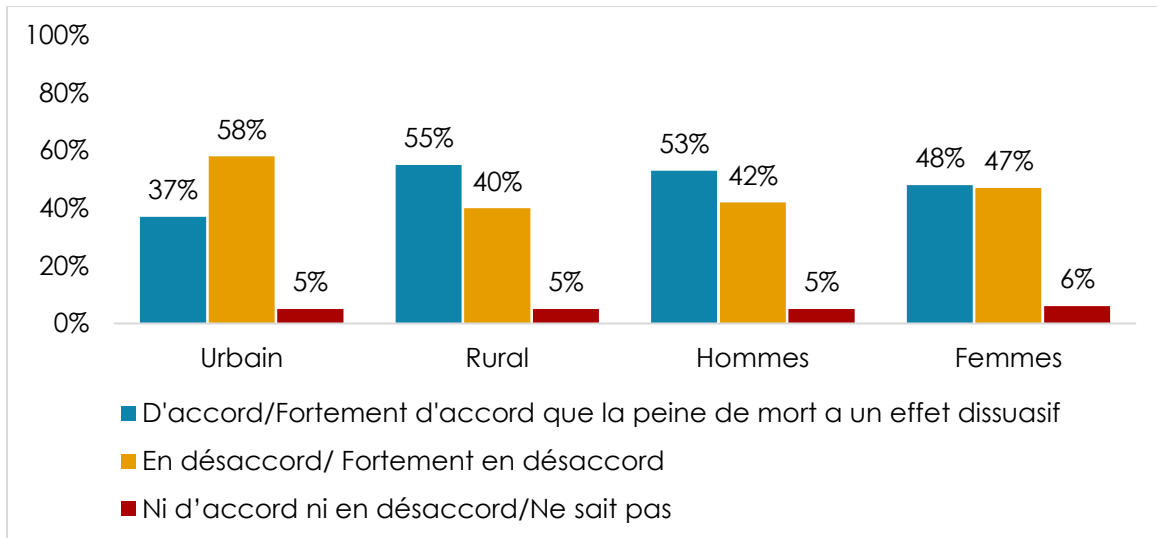
Notamment les hommes (53%) et ceux qui vivent en milieu rural (55%) affirment que la peine de mort est un bon moyen de dissuasion (Figure 2). En milieu urbain, par contre, presque six répondants sur 10 (58%) désapprouvent cette affirmation. Les femmes sont partagées quant à cet effet dissuasif.

Figure 1: La peine de mort comme un bon moyen de dissuasion contre le crime
 | Burkina Faso | 2017



Question posée aux répondants: Maintenant, j'aimerais discuter avec vous d'un certain nombre de propositions qui ont été formulées à propos de la peine de mort. Pour chacune de ces propositions, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord: La peine de mort est un bon moyen de dissuasion contre le crime?

Figure 2: La peine de mort comme un bon moyen de dissuasion contre le crime
 | par milieu de résidence et sexe | Burkina Faso | 2017

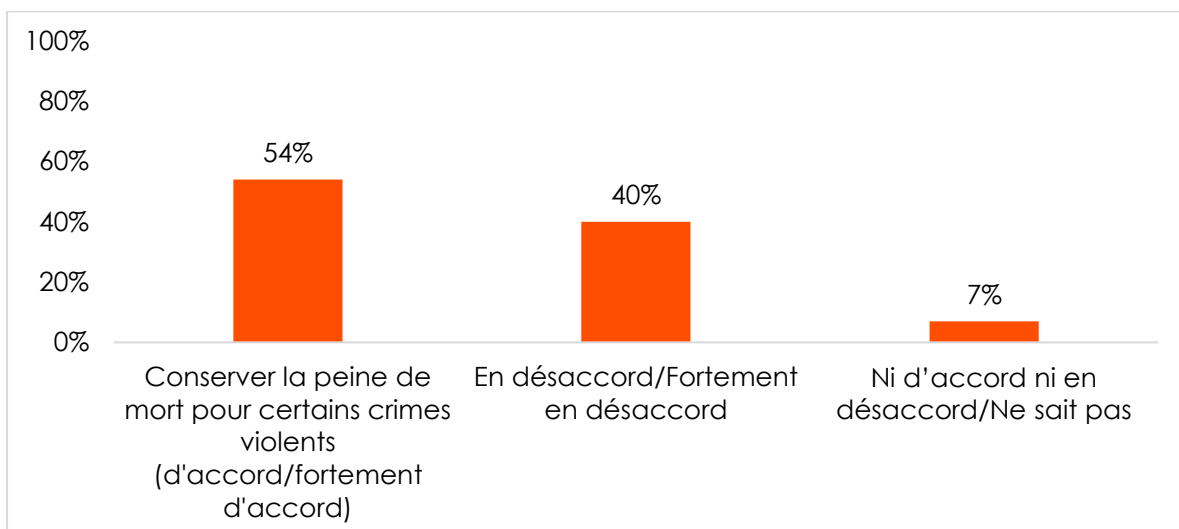


Question posée aux répondants: Pour chacune de ces propositions, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord: La peine de mort est un bon moyen de dissuasion contre le crime?

La peine de mort conservée pour les crimes violents

Alors que 51% des Burkinabé sont persuadés de l'effet dissuasif de la peine de mort, une plus grande majorité (54%) soutiennent que la loi devrait conserver la peine de mort pour les personnes qui commettent certains crimes violents. On peut en déduire qu'une partie des répondants sont favorables à l'application de la peine de mort aux personnes qui commettent certains crimes violents, même s'ils ne sont pas persuadés de son effet dissuasif. Quatre répondants sur 10 (40%) s'opposent à la conservation de la sanction capitale (Figure 3).

Figure 3: Conserver la peine de mort pour certains crimes violents | Burkina Faso | 2017

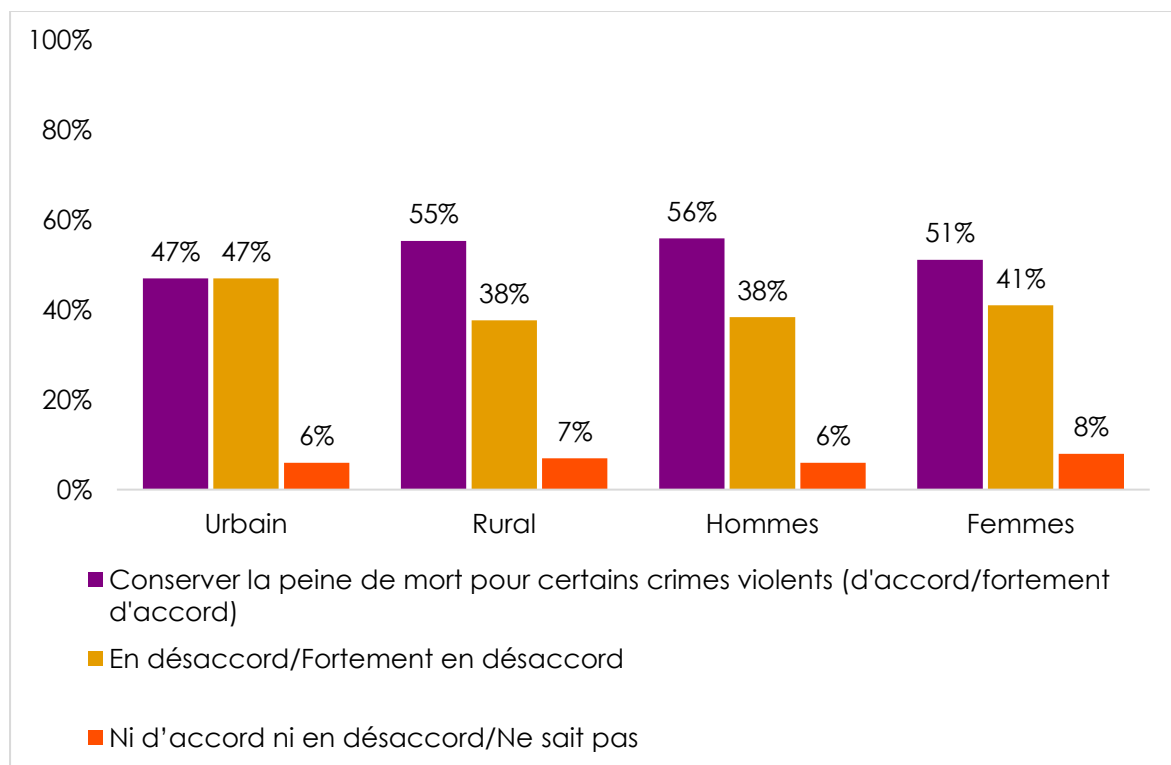


Question posée aux répondants: Pour chacune de ces propositions, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord: La loi devrait conserver la peine de mort pour les personnes qui commettent des crimes violents comme le meurtre, le viol, ou les attaques à main armée?

Ce sont les résidents ruraux (55%) et les hommes (56%) qui sont le plus favorables à la conservation de la peine de mort. En milieu urbain, par contre, les Burkinabè semblent partagés: 47% pour et 47% contre (Figure 4).

Alors que les femmes sont partagées sur l'effet dissuasif de la peine de mort, on constate par contre qu'elles sont majoritairement (51%) favorables à ce que la peine de mort soit conservée pour certains crimes violents, même si elles sont relativement moins nombreuses que les hommes à exprimer cette opinion.

Figure 4: Conserver la peine de mort pour certains crimes violents | par milieu de résidence et sexe | Burkina Faso | 2017



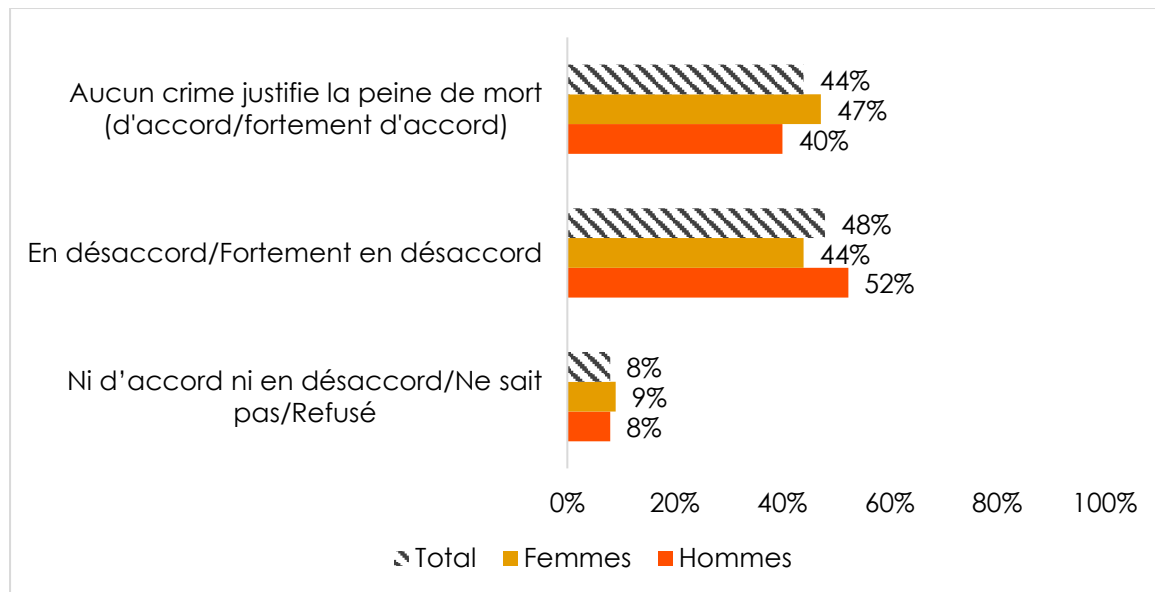
Question posée aux répondants: Pour chacune de ces propositions, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord: La loi devrait conserver la peine de mort pour les personnes qui commettent des crimes violents comme le meurtre, le viol, ou les attaques à main armée?

Aucun crime pour lequel la peine de mort puisse être justifiée?

L'un des arguments développés par les abolitionnistes est que la peine de mort, outre qu'elle n'est pas dissuasive, apparaît comme une négation du droit le plus fondamental de l'être humain, à savoir le droit à la vie, qui serait un droit absolu. Par conséquent, aucune justification de la peine de mort ne saurait tenir. Dans ce sens, il n'y a aucun crime pour lequel la peine de mort puisse être justifiée.

Cette opinion est partagée par 44% des Burkinabè, contre 48% qui s'opposent à une telle affirmation. Les hommes (52%) surtout pensent qu'il y a des crimes qui justifient la peine de mort, contre 44% des femmes (Figure 5). Il n'y a pas de différence significative entre les citadins et les ruraux sur cette question.

Figure 5: Aucun crime pour lequel la peine de mort puisse être justifiée | par sexe
 | Burkina Faso | 2017



Question posée aux répondants: Pour chacune de ces propositions, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord: Il n'y a aucun crime pour lequel la peine de mort peut être justifiée?

Conclusion

De façon assez cohérente, un peu plus de la moitié des Burkinabè soutiennent que la peine de mort a non seulement un effet dissuasif pour le crime, mais aussi qu'elle devrait être conservée par la loi pour les personnes commettant certains crimes violents. Ces données montrent que l'opinion burkinabè n'est pas tout à fait prête à accepter l'abolition de la peine de mort consacrée par le projet de Constitution de la V^{ème} République. Cette situation de l'opinion est comparable à celle qui a prévalu dans certains pays abolitionnistes.

Dans le rapport qu'il a présenté en juin 2016 sur les mesures prises par le Burkina Faso pour donner effet aux dispositions du pacte international relatif aux droits civils et politiques, le ministre de la justice a rappelé que le parlement de transition en 2015 avait envisagé l'adoption d'une proposition de loi visant à abolir la peine de mort mais que cette initiative n'avait pas abouti faute de consensus.

Au regard des résultats de l'enquête, les autorités publiques et la société civile en particulier doivent redoubler d'efforts pour sensibiliser l'opinion publique, dans un contexte actuel de montée de l'extrémisme violent, si elles veulent que l'abolition de la peine de mort par son interdiction constitutionnelle ne rencontre pas un désaveu populaire.

Pour sonder vous-mêmes ces données, veuillez visiter notre outil d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Références

Comité des Droits de l'Homme. (2018). Documents sur la peine de mort.
<https://www.peinedemort.org/organisation/22>.

Augustin Loada est le président de l'Institut pour la Gouvernance et le Développement (IGD). Email: aloda@hotmail.com.

Afrobaromètre, projet collaboratif de recherche par enquêtes, est conduit par un réseau de spécialistes des sciences sociales de plus de 30 pays africains. La coordination des activités est assurée par le Centre pour le Développement Démocratique (CDD) au Ghana, l'Institut de Justice et de la Réconciliation (IJR) en Afrique du Sud et l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP) au Bénin. L'Université Etatique de Michigan et l'Université de Cape Town fournissent de l'assistance technique au projet.

Le 7ème Round d'Afrobaromètre a bénéficié du soutien financier de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA), de la Fondation Mo Ibrahim, des Open Society Foundations, de la Fondation Bill & Melinda Gates, de la Fondation William & Flora Hewlett, du Département d'Etat Américain, de l'agence Américaine pour le développement international (USAID) à travers l'Institut Américain pour la promotion de la paix, de la Fondation nationale pour la démocratie (National Endowment for Democracy), et de Transparency International. Les donations aident Afrobaromètre à donner la parole aux citoyens africains. Veuillez penser à faire une contribution (à www.afrobarometer.org) ou contactez Felix Biga (felixbiga@afrobarometer.org) pour discuter d'un financement institutionnel.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.afrobarometer.org.



Dépêche No. 251, Afrobaromètre | 5 novembre 2018